Veynes, Petite Ville de Demain

Le projet de revitalisation de Veynes s'inscrit dans le cadre du programme national Petites Villes de Demain (PVD), visant à redynamiser les territoires et améliorer les conditions de vie des habitants. Après une phase de diagnostic initiée en juin 2021, la stratégie de développement a été formalisée par la s**ignature d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) le 11 décembre 2023, valable jusqu'en 2028.**

L'ambition municipale est claire : faire de Veynes, une petite ville de demain. Ce programme vise à renforcer le rôle historique de Veynes en tant que bourg-centre, en s'appuyant sur ses atouts (services, commerces de proximité, tissu associatif dense) et en répondant aux enjeux laissés par le déclin de son passé ferroviaire (l'« étoile de Veynes »).

Le programme Petites villes de demain a été lancé le 1er octobre 2020 par Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Il consiste à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

Après s'être portée candidate, la ville de Veynes a été sélectionnée comme lauréate de ce programme, qui rassemble 1 600 communes de moins de 20 000 habitants au niveau national. La convention d'adhésion au programme a été signée le 13 juillet 2021 par la commune de Veynes, la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy, l'État et le Conseil départemental.

Quel est le but du projet ?

L'objectif est de redonner de l'attractivité à la ville de Veynes, et notamment de dynamiser son centre bourg. En lien avec son territoire, la ville de Veynes possède en effet des atouts incontestables insuffisamment mis en valeur : un centre ville au charme méconnu, une taille humaine, un territoire magnifique, un potentiel nourricier important, un tissu associatif et social historique, une vie culturelle, une gare structurante, une grande variété de commerces, etc.

La première partie du programme consiste à établir un diagnostic de la situation et définir un projet de territoire. Il sera réfléchi en associant les citoyens, pensé à l'échelle de la CCBD dans son ensemble, avec un volet d'intervention obligatoire sur le centre bourg de Veynes. Tout au long de son élaboration, le programme s'articulera avec d'autres dispositifs comme par exemple le CRTE (Contrat de relance et de transition écologique).

1. Image de Veynes	Travailler l'image souvent déficitaire en valorisant l'histoire, le patrimoine et la qualité de vie.
2. Offre d'Habitat	Attirer les familles et les nouveaux habitants en rénovant le parc en centre historique et en remettant aux normes les logements.

3. Entrée de Ville	Faciliter l'entrée dans la ville historique, la rendant plus accueillante et incitative à l'arrêt.
4. Ville à Pied	Renforcer l'atout de la « ville du quart d'heure » en favorisant les cheminements doux et en dégageant les espaces de vie publique.
5. Dynamisation Économique	Définir une stratégie volontariste pour revitaliser l'artisanat et le commerce en centre-ville, luttant contre les vitrines délaissées.
6. Biens Communs	Assurer une gestion préventive des biens communs (nature, associations, services publics) comme facteurs de résilience face aux crises.



Comment la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy et la ville de Veynes sont-elles accompagnées ?

Comme toutes les villes lauréates du programme, la ville de Veynes et la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy disposent de leviers d'actions mis à disposition dans le cadre du plan de relance :

- le financement par l'État à hauteur de 75 % d'un poste dédié au projet,
- des financements d'ingénierie par la Banque des territoires,
- l'accès à un réseau national et local des acteurs impliqués dans le programme,
- un accès prioritaire à certains financements d'investissement dans le cadre d'appel à projets.

Au niveau national, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) apporte un accompagnement global de premier niveau.

Dans les Hautes Alpes, la Direction départementale des territoires (DDT) se charge d'animer le réseau des acteurs du programme. Les autres villes lauréates du département sont Laragne-Montéglin, Serres, Espinasses, La Bâtie Neuve, Saint Bonnet, Chorges, Embrun, Guillestre et L'Argentière la Bessée.

Pour en savoir plus ou s'impliquer dans le projet

Vous pouvez contacter Sindirian Vincent, chargé de mission Petites villes de demain au sein de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy.

Les ressources nationales sur le projet sont disponibles sur le site de l'ANCT.

Et voici la liste des aides mobilisables pour le programme.